



# COMITE DU FINISTERE DE BASKET-BALL

13, rue Richelieu - 29200 BREST

☎ 02.98.43.21.48 Fax : 02.98.43.21.64

@ : [basket-29@wanadoo.fr](mailto:basket-29@wanadoo.fr)

[www.basket29.com](http://www.basket29.com)

# CONDENSE DES REGLEMENTS ET DES PROCEDURES À L'USAGE DES CLUBS

➤ La feuille de match .....	Page 2
➤ Temps de jeu / taille des ballons / prolongations / match nul / défense de zone .....	Page 3
➤ Absence des arbitres officiels .....	Page 3
➤ Retard d'une équipe .....	Page 3
➤ Insuffisance de joueurs .....	Page 4
➤ Nombre de participation par week end .....	Page 4
➤ Nombre de joueurs autorisés (Lic. A, mutés, etc...) .....	Page 5
➤ Taille des ballons (poussin(e)s et mini poussin(e)s) .....	Page 5
➤ Que faire en cas d'intempéries importantes ? .....	Page 5
➤ Report ? Forfait ? Que faire ? .....	Page 5
➤ On ne peut pas se déplacer. Que faire ? .....	Page 5
➤ Terrain injouable. Que faire ? .....	Page 5
➤ Retard de l'arbitre désigné .....	Page 6
➤ Changement d'arbitre .....	Page 6
➤ Impossibilité d'arbitrage .....	Page 6
➤ Rencontre perdue par défaut .....	Page 6
➤ Horaires des matchs seniors .....	Page 6
➤ Règle générale des brûlés/liste des brûlés .....	Page 7

**TOUTE PERSONNE EXERCANT  
QUELQUE FONCTION QUE CE SOIT  
AU SEIN D'UN CLUB  
DOIT ETRE LICENCIÉE**



# COMITE DU FINISTERE DE BASKET-BALL

13, rue Richelieu - 29200 BREST

☎ 02.98.43.21.48 Fax : 02.98.43.21.64

@ : [basket-29@wanadoo.fr](mailto:basket-29@wanadoo.fr)

[www.basket29.com](http://www.basket29.com)

## LA FEUILLE DE MATCH

### AVANT LE MATCH

- 1- Mettre la date, le n° du match, les équipes participantes sur les feuilles de couleurs appropriées (si erreur le préciser). **Rose = féminine, jaune = masculin.**
- 2- Ne pas oublier d'inscrire **la division** dans laquelle évolue votre équipe (ex : PRM, D1M, C2M, B1F, etc...)
- 3- Veiller à ce qu'il y ait toujours un responsable de salle désigné (important en cas d'incidents)
- 4- Inscrire les numéros de licences qui seront vérifiés au début de saison par la Commission Sportive. Faites attention aux surclassements non autorisés !
- 5- Ne pas oublier le nom de la salle

### APRES LE MATCH

- 1- Vérifier le score et l'inscrire
- 2- Inscrire l'équipe gagnante (vérifier que c'est vraiment l'équipe gagnante ! du déjà vu...)

### EXPEDITION DES FEUILLES DE MATCHS

C'est le club recevant qui est responsable de l'envoi de la feuille de match (rappel de l'article 39-1 du Règlement Sportif).

- Les envois par la poste doivent être suffisamment affranchis et être expédiés dans les 24 heures ouvrables suivantes la rencontre.
- En ce qui concerne les autres modes d'envois, ceux-ci devront parvenir au Comité au plus tard dans les 48 heures ouvrables qui suivent la rencontre (mercredi midi). En cas de non réception dans le délai imparti, une amende sera infligée au groupement sportif fautif.

### RECLAMATIONS OU INCIDENTS

C'est l'arbitre qui doit lui-même se charger de l'acheminement de la feuille de match dans les mêmes conditions de diligence que ci-dessus (rappel de l'article 39-2 du Règlement Sportif).



# COMITE DU FINISTERE DE BASKET-BALL

13, rue Richelieu - 29200 BREST

☎ 02.98.43.21.48 Fax : 02.98.43.21.64

@ : [basket-29@wanadoo.fr](mailto:basket-29@wanadoo.fr)

[www.basket29.com](http://www.basket29.com)

## AVANT LES MATCHS

### 1) TEMPS DE JEU / PROLONGATIONS / TAILLE DES BALLONS

Catégories	Temps de jeu	Taille du ballon	Prolongations
Benjamines **	4 x 8 mn	T 6	OUI 3 mn
Minimes filles **	4 x 10 mn	T 6	OUI 5 mn
Cadettes *	4 x 10 mn	T 6	OUI 5 mn
Seniors filles *	4 x 10 mn	T 6	OUI 5 mn
Benjamins **	4 x 8 mn	T 6	OUI 3 mn
Minimes gars **	4 x 10 mn	T 7	OUI 5 mn
Cadets *	4 x 10 mn	T 7	OUI 5 mn
Seniors gars *	4 x 10 mn	T 7	OUI 5 mn

\* **Prolongations** : en cas de match nul à l'issue de la rencontre, une ou plusieurs périodes de 3 ou 5 minutes, suivant les catégories, pour départager les équipes. Cette ou ces périodes font parties du 4<sup>ème</sup> quart temps (drapeau + arrêt du chronomètre sur panier marqué).

\*\* **Défense homme à homme ou femme à femme pour les benjamins et minimes (féminins ou masculins)**, c'est-à-dire pas de défense de « zone ».

En cas de nécessité ou de retard les périodes de repos peuvent être réduites de moitié pour les catégories minimes et benjamins.

### 2) ABSENCE DES ARBITRES OFFICIELS

(Article 29 du Règlement Sportif du Comité)

- 1- Rechercher si des arbitres officiels (licence valide), qui n'appartiennent pas à l'un ou à l'autre des groupements sportifs, sont présents dans la salle. Si oui, c'est celui au niveau le plus élevé qui devient premier arbitre.
- 2- Si aucun arbitre n'accepte (ce qui n'est pas son devoir si on lui procure les moyens nécessaires), c'est l'arbitre au niveau le plus élevé appartenant à l'un des deux groupements sportifs qui devient premier arbitre.
- 3- Si aucun arbitre n'est disponible, chaque groupement sportif présente **une personne licenciée** et le tirage au sort désigne celle qui doit arbitrer, à moins que les capitaines s'entendent pour désigner à l'amiable le directeur de jeu. Dans ce cas **la rencontre doit être dirigée par un seul arbitre**.
- 4- Les arbitres ainsi désignés ne peuvent pas faire l'objet de réserves. Ils ont toutes les prérogatives d'un arbitre désigné par la C. D. A. M. C. Ils ne peuvent pas percevoir d'indemnités de match.

### 3) RETARD D'UNE EQUIPE

(Article 21 du Règlement Sportif du Comité)

Lorsqu'une équipe, pour des raisons indépendantes de sa volonté, en cas de force majeure, alors que toutes les dispositions ont été prises pour se rendre au lieu de la rencontre, arrive en retard à la salle ou sur le terrain, le retard ne doit pas excéder 15 minutes. L'arbitre doit faire jouer la rencontre en mentionnant le fait sur la feuille de marque.



# COMITE DU FINISTERE DE BASKET-BALL

13, rue Richelieu - 29200 BREST

☎ 02.98.43.21.48 Fax : 02.98.43.21.64

@ : [basket-29@wanadoo.fr](mailto:basket-29@wanadoo.fr)

[www.basket29.com](http://www.basket29.com)

Toutefois, dans le cas où l'équipe se présenterait après ce délai et que les officiels soient toujours présents, la rencontre doit avoir lieu.

## 4) INSUFFISANCE DE JOUEURS

(Article 20 du Règlement Sportif du Comité)

Une équipe se présentant sur le terrain avec **moins de cinq joueurs en tenue** ne peut prendre part à la rencontre. Après 15 minutes, si l'une des équipes n'est pas prête à jouer tout de suite après la mise en demeure prononcée par l'arbitre, le ballon est mis en jeu par un entre deux au cercle central et l'arbitre siffle immédiatement la fin de la rencontre.

L'arbitre consigne les faits sur la feuille de match. La Commission Sportive délégataire décide alors de la suite à donner.

## 5) NOMBRE DE PARTICIPANTS PAR WEEK END

(Article 427 du Règlement Officiel de la Fédération Française de Basket Ball)

- 1- Un joueur des catégories **Cadets à Vétérans** ne peut participer à plus de **deux rencontres par week end**.
- 2- Un joueur des catégories **Minimes et plus jeunes** ne peut participer à plus **d'une rencontre par week end, qu'il soit surclassé ou non** (à l'exception des tournois, pour autant que le temps de jeu soit réduit, et des phases finales des compétitions nationales).
- 3- Le week end s'étend du vendredi soir au dimanche soir.

## 6) NOMBRE DE JOUEURS AUTORISES

(Article 436 du Règlement Officiel de la Fédération Française de Basket Ball)

Championnats départementaux seniors :

Nombre de joueurs autorisés : 10 au plus

Dont : licences A

Licences M, B ou T (3 maximum)

Etranger(ère)s

En cas de création d'équipe, 4 mutés.

(Article 438 du Règlement Officiel de la Fédération Française de Basket Ball)

Championnats départementaux jeunes :

Nombre de joueurs autorisés : 10 au plus

Dont : licences A

Licences M, B ou T (3 maximum)

Etranger(ère)s

En cas de création d'équipe, 4 mutés.

Le nombre total des licenciés « M et T » ne peut être supérieur à 5.

(Article 42-2 du Règlement Sportif de la Ligue de Bretagne)

Championnats jeunes :

Nombre de joueurs autorisés : 10 au plus

Le nombre de licences autres que A ne doit pas dépasser 3.



# COMITE DU FINISTERE DE BASKET-BALL

13, rue Richelieu - 29200 BREST

☎ 02.98.43.21.48 Fax : 02.98.43.21.64

@ : [basket-29@wanadoo.fr](mailto:basket-29@wanadoo.fr)

[www.basket29.com](http://www.basket29.com)

## 7) TAILLE DES BALLONS (POUSSIN(E)S ET MINI POUSSINS(E)S)

Catégories	Masculins	Féminins
Poussins et mini poussins	T 5	T 5

## 8) QUE FAIRE EN CAS D'INTEMPERIES IMPORTANTES ?

Tout d'abord, ne pas prendre de risques inutiles (exemples : en cas de chutes de neige ou en cas de verglas). Prévenir en premier le club adverse et éventuellement, s'il y en a, les arbitres de la rencontre.

Pour le club recevant, envoyer une feuille de match annotée du motif du non match. **Seule la Commission Sportive prend la décision de report ou de forfait éventuels.**

## 9) UN MATCH N'A PAS EU LIEU : REPORT ? FORFAIT ? QUE FAIRE ?

Vous remplissez une feuille de match en précisant les circonstances et vos demandes. **Seule la Commission Sportive prend la décision du report ou de forfait éventuels.**

## 10) ON NE PEUT PAS SE DEPLACER, QUE FAIRE ?

Prévenir votre adversaire par tous les moyens le plus tôt possible, en expliquant le motif. **Seule la Commission Sportive prend la décision de report ou de forfait éventuels.**

## 11) TERRAIN INJOUABLE, QUE FAIRE ?

(Article 61 du Règlement Sportif du Comité)

Lorsque l'aire de jeu est déclarée injouable par les arbitres :

- L'organisateur et les arbitres doivent tout mettre en œuvre, **si une salle est mise à leur disposition**, pour faire disputer la rencontre.
- S'il n'y a pas de salle à disposition, annoter la feuille de marque. **Seule la Commission Sportive prendra les décisions appropriées.**



# COMITE DU FINISTERE DE BASKET-BALL

13, rue Richelieu - 29200 BREST

☎ 02.98.43.21.48 Fax : 02.98.43.21.64

@ : [basket-29@wanadoo.fr](mailto:basket-29@wanadoo.fr)

[www.basket29.com](http://www.basket29.com)

## PENDANT LE MATCH

### 1) RETARD DE L'ARBITRE DESIGNE

(Article 30 du Règlement Sportif du Comité)

Lorsqu'un arbitre, régulièrement désigné, arrive en retard, il doit prendre **au premier arrêt de jeu** ses fonctions sans attendre la fin de la période de jeu.

### 2) CHANGEMENT D'ARBITRE

(Article 31 du Règlement Sportif du Comité)

Sauf en cas de retard de l'arbitre désigné, **aucun changement d'arbitre ne peut être effectué en cours de jeu.**

### 3) IMPOSSIBILITE D'ARBITRAGE

(Article 32 du Règlement Sportif du Comité)

Si chaque équipe ne comporte que cinq joueurs et s'il n'y a personne pour arbitrer, marquer ou chronométrer, la rencontre ne peut avoir lieu. Cet incident fera l'objet **d'un rapport des deux groupements sportifs**. La Commission délégataire statuera sur ce dossier.

### 4) RENCONTRE PERDUE PAR DEFAUT

(Article 24 du Règlement Sportif du Comité)

1- Si au cours d'une rencontre, le nombre de joueur devient inférieur à **deux**, le jeu est immédiatement arrêté par l'arbitre et cette équipe est déclarée battue par défaut.

2- Si l'équipe qui gagne par défaut mène la marque, le résultat à ce moment est acquis. Si cette équipe est menée ou mène de moins de deux points, le résultat sera de 2 à 0 en sa faveur.

### 5) HORAIRES DES MATCHS (SENIOR)

(Article 17 du Règlement Sportif du Comité)

Jours	Rencontre unique	Rencontres couplées
Samedi soir	20h30	19h15 – 21h15
Dimanche matin	10h30	08h30 – 10h30



# COMITE DU FINISTERE DE BASKET-BALL

13, rue Richelieu - 29200 BREST

☎ 02.98.43.21.48 Fax : 02.98.43.21.64

@ : [basket-29@wanadoo.fr](mailto:basket-29@wanadoo.fr)

[www.basket29.com](http://www.basket29.com)

Dimanche après midi	15h00	13h15 – 15h30
<b>LES BRULES</b>		

## 1) REGLE GENERALE

Les joueurs non « brûlés » peuvent seulement participer aux rencontres disputées par l'équipe **immédiatement inférieure**.

## 2) LISTE DES JOUEURS « BRULES »

Pour chaque équipe « réserve », le groupement sportif doit, au plus tard une semaine avant le début du championnat, adresser au Comité la liste des sept joueurs qui participeront aux rencontres des équipes de niveau supérieur. Ces joueurs sont dits « brûlés » et ne peuvent en aucun cas jouer dans une équipe participant aux championnats de division inférieure.